



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARE (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Édition 13

CERTIFICAT ACERMI

N° 09/074/581

Licence n° 09/074/581

En application des Règles Générales du Certificat de produit ACERMI et du référentiel Produits manufacturés en polystyrène extrudé version A du 15/03/2013 de la Certification des matériaux isolants thermiques,

la société :

Raison sociale : **JACKON INSULATION GmbH**
Company:

Siège social : **Ritzlebener Strasse 1 D-39619 ARENDSEE - Allemagne**
Head Office:

est autorisée à apposer la marque ACERMI sur le produit isolant, sur les emballages et sur tout document concernant directement les produits désignés sous les références commerciales

JACKODUR KF 700 standard - DOMODUR KF 700 standard

et fabriqués par l'usine de : Arendsee - Allemagne
Production plant:

avec les caractéristiques certifiées figurant en page 2 du présent certificat.
Certified characteristics are given in page 2.

et pour les usages figurant en annexe USAGES VISÉS du présent certificat.
Uses are given in Intended uses appendix.

Ce certificat atteste que ces produits et le système qualité mis en œuvre pour sa fabrication font respectivement l'objet d'essais de conformité et d'audits périodiques avec prélèvement d'échantillons pour essais, suivant les spécifications définies par le référentiel Produits manufacturés en polystyrène extrudé et la norme EN 13164:2012+A1 : 2015.

This licence, delivered under the ACERMI Technical Regulations, certifies that the products and the relevant quality system are respectively submitted to tests of conformity and periodical audits with sampling for tests, according to the specifications of the Technical Regulations Factory-made extruded polystyrene products and the standard EN 13164:2012+A1:2015.

Ce certificat a été délivré le 16 février 2022 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification des produits ou du système qualité mis en place, est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

This certificate was issued on february 16th 2022 and is valid until december 31th 2023, except new decision due to a modification in the products or in the implemented quality system.

Pour le Président
É. CRÉPON

F. LYON

Pour le Secrétaire
T. GRENON

P. PRUDHON

La validité du certificat peut être vérifiée en consultant la base de données sur le site www.acermi.com
Révision du certificat n° 09/074/581 Édition 12, délivré le 01 janvier 2021
Revision of certificate n° 09/074/581 Edition 12, issued on january 01st 2021



CERTIFICAT ACERMI
N° 09/074/581
Licence n° 09/074/581
CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES
Certified properties

CONDUCTIVITÉ THERMIQUE CERTIFIÉE : $\lambda_D = 0.034 \text{ W/(m.K)}$ (de 40 à 60 mm)
Certified thermal conductivity: $\lambda_D = 0.035 \text{ W/(m.K)}$ (de 70 à 180 mm)

	Résistance thermique - <i>Thermal resistance</i>										
Épaisseur (mm)	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140
R (m².K/W)	1,15	1,45	1,75	2,00	2,25	2,55	2,85	3,10	3,40	3,70	4,00
Épaisseur (mm)	150	160	170	180	-	-	-	-	-	-	-
R (m².K/W)	4,25	4,55	4,85	5,10	-	-	-	-	-	-	-

RÉACTION AU FEU : Euroclasse E

Reaction to fire:

AUTRES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Other certified properties

Tolérance d'épaisseur	T1
Stabilité dimensionnelle dans des conditions de température et d'humidité spécifiées	DS(70,90)
Contrainte en compression	CS(10\Y)700
Fluage en compression	CC(2/1.5/50)250
Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	DLT(2)5
Résistance aux effets du gel/dégel	FTCD1
Absorption d'eau à long terme par diffusion (50 à 60 mm)	WD(V)3
Absorption d'eau par diffusion (70 à 180 mm)	WD(V)2
Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (100 à 180 mm)	TR200
Transmission de vapeur d'eau	MU50
Absorption d'eau à long terme par immersion totale	WL(T)0,7

Résistance critique à la compression :

- de 50 à 180 mm : $R_{cs} \geq 330 \text{ kPa}$
Valeur ds min. : 0,9 %
Valeur ds max. : 1,6 %
Module d'élasticité de service $E_s \geq 15,80 \text{ MPa}$



CERTIFICAT ACERMI

N° 09/074/581

Licence n° 09/074/581

USAGES VISÉS

Intended uses

Le produit objet de ce certificat peut être utilisé pour les usages visés dans le tableau ci-dessous. La mise en œuvre de ce produit est précisée dans les documents de référence tels que les DTU, les règles ou recommandations professionnelles, les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application. Il appartient au maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise de vérifier que l'usage de ce certificat correspond à la version des règles de l'art applicables.

USAGE VISÉ (selon le Cahier Technique G)		RÉFÉRENCES COMMERCIALES	OBSERVATIONS ÉVENTUELLES
Sols et Planchers	Isolation sous dallage sur terre-plein - Maison individuelle	JACKODUR KF 700 standard	épaisseur 50 mm minimum
		DOMODUR KF 700 standard	épaisseur 50 mm minimum
	Isolation sous dallage sur terre-plein - Autres que maison individuelle	JACKODUR KF 700 standard	épaisseur 50 mm minimum
		DOMODUR KF 700 standard	épaisseur 50 mm minimum
	Isolation thermique par l'extérieur des parois enterrées avec revêtement d'étanchéité	JACKODUR KF 700 standard	épaisseur de 50 à 180 mm
		DOMODUR KF 700 standard	épaisseur de 50 à 180 mm
Isolation entre solives de plancher bois	JACKODUR KF 700 standard		
	DOMODUR KF 700 standard		
Murs donnant sur l'extérieur : isolation thermique par l'extérieur	Isolant sous bardage ventilé	JACKODUR KF 700 standard	
		DOMODUR KF 700 standard	
	Isolant pour vêtture	JACKODUR KF 700 standard	
		DOMODUR KF 700 standard	
	Isolant pour vêtage	JACKODUR KF 700 standard	
		DOMODUR KF 700 standard	
Murs isolation thermique intégrée	Double mur en maçonnerie	JACKODUR KF 700 standard	
		DOMODUR KF 700 standard	
Toitures inclinées et plafonds	Isolant posé en rampant de comble ou toiture par l'intérieur - entre et sous chevron	JACKODUR KF 700 standard	
		DOMODUR KF 700 standard	
Toitures terrasse	Isolant pour toiture terrasse	JACKODUR KF 700 standard	
		DOMODUR KF 700 standard	